

Avis Technique 13/18-1391_V1

Annule et remplace l'Avis Technique 13/13-1198

*Système de Protection à
l'Eau sous Carrelage*

*Water protection system
under tiles*

Schlüter Kerdi 200 SPEC

Titulaire : Société Schlüter Systems Sarl
12 rue des Flandres
F-60410 Villeneuve-sur-Verberie

Tél. : 03 44 54 18 27
03 44 54 18 93
Fax : 03 44 54 18 80

Internet : www.schluter-systems.fr
E-mail : technique@schluter-systems.fr

Groupe Spécialisé n° 13

Procédés pour la mise en œuvre des revêtements

Publié le 4 juillet 2018



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques
d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Le Groupe Spécialisé n° 13 « Procédés pour la mise en œuvre des revêtements » de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné le 5 avril 2018, la demande de la Société SCHLÜTER SYSTEMS, concernant le procédé de protection à l'eau sous carrelage SCHLÜTER KERDI 200 SPEC. Le Groupe spécialisé n° 13 a formulé, concernant ce procédé, l'Avis Technique ci-après qui annule et remplace l'Avis Technique 13/13-1198. Cet Avis a été formulé pour les utilisations en France Européenne et dans les DROM.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Le procédé SCHLÜTER KERDI 200 SPEC, destiné à la pose de revêtements céramiques et assimilés - pierres naturelles en sols et murs intérieurs, permet la réalisation d'une protection à l'eau en sols et murs des supports sensibles.

Le procédé complet est constitué par :

- un primaire adapté au support (le cas échéant),
- la sous-couche SCHLÜTER KERDI 200 collée avec une colle à carrelage adaptée,
- le carrelage
- le traitement spécifique des points singuliers.

1.2 Identification

La sous-couche est identifiée par l'appellation « SCHLÜTER KERDI 200 » indiquée sur les emballages.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Le domaine d'emploi est conforme au paragraphe 1.2 du Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution « CPT SPEC Nattes », *e-cahier du CSTB*, Cahier 3788.

2.2 Appréciation sur le produit

2.2.1 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Données environnementales

Le procédé ne dispose d'aucune Déclaration Environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

Aspects sanitaires

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents, maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les produits de collage définis au § 2 du Dossier Technique disposent d'une Fiche de Données de Sécurité (FDS).

L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

2.2.2 Aptitude à l'emploi

Comportement au feu

Le procédé SCHLÜTER KERDI 200 SPEC n'est pas de nature à affecter la tenue au feu des ouvrages.

Adhérence

En pose collée, l'adhérence est satisfaisante lorsque la sous-couche est marouflée fermement.

Comportement vis-à-vis du passage de l'eau

D'une façon générale, cette sous-couche possède des propriétés de protection au passage de l'eau liées :

- d'une part, au traitement des raccords entre lés, en partie courante,
- d'autre part, aux dispositions particulières pour le traitement des points singuliers : raccordements sol - mur, joints de fractionnement, canalisations traversantes.

Tenue au choc du revêtement céramique

En pose collée, ce type de procédé conduit à une résistance aux chocs des éléments en céramique plus faible que celle de ces mêmes éléments placés en pose scellée. Néanmoins, compte tenu de l'usage qui est réservé à ce procédé et de l'obligation qui est faite d'utiliser des carreaux de caractéristiques données (cf. paragraphe 1.3 du Dossier Technique), ce procédé présente dans ces conditions une tenue aux chocs normalement suffisante.

2.2.3 Durabilité

Emploi en sols intérieurs

Dans le domaine d'emploi accepté, l'application de ce procédé mis en interposition entre le support et le revêtement de sol ne modifie pas la durabilité de ce revêtement de sol.

Emploi en murs intérieurs

Dans le domaine d'emploi accepté, ce procédé apporte une protection à l'eau suffisante qui permet d'éviter les dégradations liées à l'humidification du support.

2.2.4 Fabrication et contrôle

Cet avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

2.2.5 Mise en œuvre

Ce procédé nécessite de respecter les tolérances de planéité du support et exige une mise en œuvre soignée, notamment dans le traitement des points singuliers (respect des recouvrements, raccordements aux angles).

2.3 Prescriptions Techniques

2.3.1 Conditions de mise en œuvre

- La sous-couche SCHLÜTER KERDI 200 doit être fermement marouflée sur le support encollé préalablement avec la colle.

Un soin tout particulier doit être apporté au traitement des points singuliers et aux raccords entre lés.

- Il est nécessaire d'utiliser une colle à carrelage indiqué au § 2.2 du Dossier Technique et adaptée à l'ouvrage : nature et porosité des carreaux, format et leur mise en œuvre, en suivant les prescriptions prévues pour le support sous-jacent.

- Pose collée du carrelage :

En sol, les dispositions du NF DTU 52.2 P1-1-3 (P61-204-1-1-3) « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs » sont à respectées quant à :

- la nature des carreaux associés,
- leur format et leur mise en œuvre, en suivant les prescriptions prévues pour le support sous-jacent.

De plus, les carreaux doivent être classés P3 au moins, et l'épaisseur doit être de 8 mm minimum.

En mur, les dispositions du NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1) « Cahier des Clauses Techniques pour les murs intérieurs » sont à respecter quant à :

- la nature des carreaux associés,
- leur format et leur mise en œuvre, en suivant les prescriptions prévues pour le support sous-jacent.

De plus, la masse surfacique des carreaux est limitée à 40 kg/m² lorsqu'ils sont collés avec un mortier colle.

2.32 Entretien

Le maître d'ouvrage doit être alerté par l'entreprise de mise en œuvre qu'une inspection périodique des mastics de finition est nécessaire et peut amener à un remplacement de ces derniers.

2.33 Assistance technique de la Société SCHLÜTER SYSTEMS

La Société SCHLÜTER SYSTEMS est tenue d'apporter son assistance technique aux entreprises de pose ainsi qu'aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre qui en font la demande.

Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. § 2.1), est appréciée favorablement.

Validité

A compter de la date de publication présente en première page et jusqu'au 31 juillet 2025.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 13
Le Président*

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Cette 2^{ème} révision ne fait l'objet d'aucune modification autre que les mises à jour de jurisprudences et la prise en compte du Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution « CPT SPEC Nattes », e-cahier du CSTB, Cahier 3788.

*Le Rapporteur du Groupe Spécialisé
n° 13*

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description

Le procédé SCHLÜTER KERDI 200 SPEC est destiné à la pose de revêtements céramiques et assimilés - pierres naturelles en sols et murs intérieurs. Il permet la réalisation d'une protection à l'eau en sols et en murs.

Le système complet est constitué par :

- un primaire adapté au support (le cas échéant),
- la sous-couche SCHLÜTER KERDI 200 collée avec une colle à carrelage adaptée,
- le carrelage sur la sous-couche SCHLÜTER KERDI 200, collé avec la même colle,
- le traitement spécifique des points singuliers.

1. Domaine d'emploi

Le domaine d'emploi est conforme au paragraphe 1.2 du Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution « CPT SPEC Nattes », e-cahier du CSTB, Cahier 3788.

1.1 Locaux visés

1.11 En sols intérieurs

Les locaux visés en sol sont les locaux classés P3 E2 au plus sans pente, ni siphon.

1.12 En murs intérieurs

Les locaux visés en murs sont les locaux dont les parois sont classées EC au plus selon le « Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois et nomenclature de supports pour revêtements muraux intérieurs » (e-cahier du CSTB 3567).

1.2 Supports visés

1.21 En sols intérieurs

En sols intérieurs, les supports visés en travaux neufs et en rénovation sont ceux définis au § 5.1 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788).

Ces supports sont également visés sur sous-couche isolante (cf. NF DTU 52.10) hors planchers chauffants et locaux froids.

1.22 En murs intérieurs

En murs intérieurs, les supports visés en travaux neufs et en rénovation sont ceux définis au § 5.2 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788).

1.3 Carreaux associés

Les carreaux associés au procédé SCHLÜTER KERDI SPEC 200 sont ceux du Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution « CPT SPEC Nattes », e-cahier du CSTB, Cahier 3788 complétés comme suit :

- En sols :
 - les carreaux doivent être de type P3 au moins,
 - leur épaisseur doit être de 8 mm au moins.

2. Caractéristiques des composants

2.1 Sous-couche SCHLÜTER KERDI 200

La sous-couche SCHLÜTER KERDI est constituée d'une feuille de polyéthylène orange revêtue d'une couche de polyéthylène non tissé sur chaque face.

2.11 Dimensions

- Epaisseur de la sous-couche (mm) : 0,5
- Longueur (m) : 5 ou 30
- Largeur (m) : 1

2.12 Autres caractéristiques

- Masse surfacique (g/m²) : 285 (± 10 %)
- Couleur : orange
- Résistance à la traction (EN 12311-2) :
sens longitudinal ≥ 150 N

sens transversal ≥ 100 N

2.2 Produits de pose de la sous-couche SCHLÜTER KERDI 200 et du carrelage collé

Les colles à carrelage utilisées pour coller la sous-couche SCHLÜTER KERDI 200 sur le support puis mettre en œuvre le carrelage doivent bénéficier d'un certificat « QB » en cours de validité.

Les colles à utiliser sont listées ci-dessous :

Mortiers colles pour le sol et le mur

- 5024 PROLIDAL PLUS de la Société PAREXGROUP
- CERMIPLUS de la Société CERMIX
- 5071 PROLISOUPLE de la Société PAREXGROUP
- WEBERCOL FLEX de la Société SAINT GOBAIN WEBER France
- CARROFLEX HDE de la Société SIKA France
- CARROSOUPLE HP de la Société SIKA France

2.3 Produits connexes

2.31 Bande de pontage entre lés

- Bande de pontage KERDI KEBA 250 en rouleau de 5 ou 30 m.
 - Épaisseur (mm) : 0,1
 - Largeur (cm) : 25
 - Masse surfacique (g/m²) : 210 (± 20 %)
- Bande de pontage SCHLÜTER KERDI FLEX en rouleau de 5 ou 30 m.
 - Épaisseur (mm) : 0,3
 - Largeur (cm) : 25
 - Masse surfacique (g/m²) : 445 (± 50 %)

2.32 Angles préformés rentrants ou sortants

Les angles préformés SCHLÜTER KERDI KERECK sont présentés en lot de 2 ou 10 coins intérieurs ou extérieurs. Chaque aile de l'angle préformé présente une longueur de 120 mm (angle rentrant) et 110 mm (angle sortant). L'épaisseur des coins est de 0,1 mm.

2.33 Manchons pour tuyaux

SCHLÜTER KERDI KM de diamètre 15 cm, avec une ouverture centrale de 22 mm de diamètre et 0,1 mm d'épaisseur.

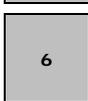
2.34 Profilés

- Traitement des joints périphériques en sol (figures 1 et 2) :
 - SCHLÜTER DILEX EK, EKE ou RF : profilé préfabriqué en CPE (Polyéthylène Chloré) souple.
- Traitement des joints de fractionnement en pose collée en sol :
 - SCHLÜTER DILEX BWS : profilé préfabriqué en PVC et polyéthylène,
 - SCHLÜTER DILEX BWB : profilé préfabriqué en PVC et polyéthylène.
 - SCHLÜTER DILEX EKS N :
- Traitement des raccords mur-bac à douche ou baignoire :
 - SCHLÜTER DILEX AS : profilé préfabriqué en polyéthylène.
- Traitement de seuils de porte :
 - SCHLÜTER DILEX BWS, BWA ou BWB.

2.4 Primaires

Les primaires sont définis dans la fiche des primaires du fabricant de colle à carrelage, disponible sur le site internet des colles à carrelage certifiées QB.

Tableau 1 – SCHLÜTER KERDI 200 SPEC : supports admis en murs intérieurs - travaux neufs - en pose collée à l'aide d'un MORTIER COLLE en fonction de l'exposition à l'eau du local

Nature des supports nomenclature		Enduit base plâtre		Cloison en carreaux de plâtre			Cloison ou doublage de mur		Cloison en carreaux de terre cuite		Maçonnerie en bloc de béton cellulaire		Enduit base ciment		Béton		
		S4	S5	S8	S9	S10	S6	S7	S11	S12	S14	S13	S3	S2	S1		
Degré d'exposition à l'eau des locaux	EA																
	EB																
	EB+ priv.	hors zone d'emprise bac à douche/baignoire															
		dans zone d'emprise bac à douche/baignoire								6		2		2			
	EB+ coll.									3		4		4			
	EC											4		4			
Revetements associés Poids ≤ 40 kg/m²	Plaquettes murales de terre cuite								C2 et S ≤ 231 cm²								
	Carreaux de terre cuite	Groupes Alla - Allb - Alll Blla - Bllb - Blll	C2 si S ≤ 300 cm² C2-S1/S2 si 300 ≤ S ≤ 900 cm²														
			Carreaux céramiques pressés ou étirés d'absorption d'eau > 3 %	C2 et S ≤ 2200 cm²													
	Faïence	Groupe Blll	C2 si S ≤ 2200 cm² C2-S1/S2 si 2200 cm² ≤ S ≤ 3600 cm² jusqu'à 6 m														
	Pierres naturelles de porosité > 2%																
	Pierres naturelles de porosité ≤ 2%																
	Carreaux céramiques pressés ou étirés d'absorption d'eau ≤ 3 % et > 0,5 %	Groupes Al- Blb															
	Carreaux céramiques pleinement vitrifiés d'absorption d'eau ≤ 0,5 %	Groupes Al - Bla															
Pâte de verre, émaux		C2 et S ≤ 120 cm²															
Nature des supports (nomenclature)																	
<p>S1 : murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton ayant un aspect de parement courant S2 : murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton ayant un aspect de parement soigné S3 : enduit à base de ciment (bâtard, ciment, monocouche de catégorie OC3) sur mur en béton ou murs et parois en maçonnerie de type Rt3 S4 : enduit au plâtre sur murs et parois en maçonnerie présentant une dureté Shore C minimale ≥ 40 S5 : enduit au plâtre sur murs et parois en maçonnerie présentant une dureté Shore C minimale ≥ 60 S6 : plaques de parement en plâtre non hydrofugé (faces cartonnées) éléments de doublage solidaire du support ou éléments de cloisons légères ou de doublage indépendant S7 : plaques de parement en plâtre hydrofugé – type H1 S8 : cloisons en carreaux de plâtre S9 : cloisons en carreaux de plâtre hydrofugé (coloration bleue) S10 : cloisons en carreaux de plâtre hydrofugé « plus » ou « hydro » (coloration verte) S11 : cloisons en carreaux de terre cuite nus (non revêtus d'enduit) montés avec un liant colle à base de plâtre S12 : cloisons en carreaux de terre cuite nus (non revêtus d'enduit) montés avec un liant colle à base de ciment S13 : parois maçonnées en blocs de béton cellulaire montés avec un liant colle à base de ciment S14 : cloisons nues en blocs de béton cellulaire montées avec un liant colle à base de plâtre</p>																	
Légende																	
	Support visé en pose collée directe dans le NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1).																Support non visé.
	Le carrelage doit être mise en œuvre jusqu'à 2 m de haut par rapport au fond de l'appareil sanitaire (tolérance 10 %) et l'ensemble de la surface carrelée est protégé par le procédé SCHLÜTER KERDI 200 SPEC																
	Le carrelage doit être mise en œuvre jusqu'au plafond (ou au plafond suspendu) et l'ensemble de la surface carrelée est protégé par le procédé SCHLÜTER KERDI 200 SPEC, pied de cloison compris.																
	Support admis en pose collée directe si le revêtement sur l'autre face de la cloison n'est pas sensible à l'eau. Sinon le carrelage doit être mis en œuvre jusqu'au plafond (ou au plafond suspendu) et toute la surface carrelée doit être protégée par le procédé SCHLÜTER KERDI 200 SPEC, pied de cloison compris.																
	Support admis sans exigence complémentaire si le traitement des joints et les rebouchages sont effectués en totalité avec des produits hydrofugés conformément aux dispositions définies dans l'Avis Technique. Sinon, mise en œuvre du procédé sous carrelage SCHLÜTER KERDI 200 SPEC - sous-couche et carrelage collé - jusqu'à 2 m de haut (tolérance 10 %) par rapport au fond du bac à douche ou de la baignoire.																

3. Fabrication - contrôle

La fabrication de la sous-couche SCHLÜTER KERDI 200 est réalisée en Allemagne.

Les contrôles suivants sont réalisés dans l'usine :

- Masse surfacique (chaque lot),
- Résistance à la traction (chaque lot),

L'adhérence du non tissé est vérifiée par la Société SCHLÜTER SYSTEMS à la réception de chaque lot.

4. Mise en œuvre du procédé en sols

4.1 Reconnaissance du support et préparation éventuelle

4.11 Supports en sol

Les supports en sol doivent présenter les caractéristiques définies au §7.1.1 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788) complétées comme suit.

Maçonneries et bétons

Les supports en maçonnerie et bétons doivent être conformes aux exigences du §7.1.1.1 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788).

L'application éventuelle d'un primaire avant la mise en œuvre de la protection à l'eau est définie dans le fiche primaire du fabricant de la colle utilisée (cf. § 2.2 du Dossier Technique).

Chape à base de ciment

La chape doit être réalisée conformément à l'Avis Technique correspondant en cours de validité.

Le primaire du fabricant de la colle utilisée, adapté au support, est appliqué après vérification de l'humidité résiduelle de la chape tel que défini au § 7.1.1.3 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788).

Chape à base de sulfate de calcium

La chape doit être réalisée conformément à l'Avis Technique correspondant en cours de validité.

Le primaire du fabricant de la colle utilisée, adapté au support, est appliqué après vérification de l'humidité résiduelle de la chape tel que défini au § 7.1.1.2 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788).

Chape sèche

La chape doit être réalisée conformément à l'Avis Technique correspondant en cours de validité.

L'application éventuelle d'un primaire avant la mise en œuvre de la protection à l'eau est définie dans le fiche primaire du fabricant de la colle utilisée (cf. § 2.2 du Dossier Technique).

Raccord avec support base ciment (traitement de la jonction sol-mur, ...)

Le raccord avec support à base ciment doit être réalisé conformément aux dispositions du §7.1.1.5 CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788).

Ancien carrelage conservé

La reconnaissance du carrelage existant et les travaux préparatoires sont effectués conformément au § 7.1.1.6 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788).

L'application éventuelle d'un primaire avant la mise en œuvre de la protection à l'eau est définie dans le fiche primaire du fabricant de la colle utilisée (cf. § 2.2 du Dossier Technique).

4.2 Mise en œuvre de la sous-couche SCHLÜTER KERDI 200

4.21 Application en partie courante

- Les lés de SCHLÜTER KERDI 200 sont découpés sur mesure en fonction des besoins.
- Le mortier colle est appliqué sur le support à l'aide d'un peigne denté de 4 x 4 x 4 mm de manière à respecter une consommation en mortier colle de 2 à 2,5 kg/m².
- La sous-couche SCHLÜTER KERDI 200 est ensuite appliquée : orienter précisément la sous-couche SCHLÜTER KERDI 200 dès son positionnement et tirer légèrement sur celle-ci pour bien la tendre. Une pression est exercée du centre du lé vers l'extérieur. A l'aide de la face lisse d'une taloche à plat ou une taloche à enduire tenue en biais, le lé est marouflé en prenant soin d'éliminer l'air qui se trouve dessous.

Nota : Ne pas circuler sur la sous-couche dans la phase de durcissement du mortier colle (12 heures environ).

4.22 Raccordement de deux lés de SCHLÜTER KERDI 200 (figure 3)

Les lés peuvent être posés bord à bord ou avec un simple recouvrement.

- Raccordement bord à bord :
 - juxtaposer les deux lés,
 - appliquer dans la zone de raccord le mortier colle à l'aide d'une spatule dentée 4 x 4 x 4 mm, puis maroufler fermement la bande SCHLÜTER KERDI KEBA en recouvrant des 2 lés marouflée fermement.
- Raccordement par recouvrement :
 - superposer les deux lés avec un recouvrement de 10 cm minimum,
 - coller-les ensemble à l'aide de la colle et la spatule utilisée pour la pose en partie courante.

4.23 Traitement des points singuliers

4.231 Raccordements sol-mur

Le raccordement sol-mur est réalisé selon les dispositions du §7.2.1 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788) et complétées comme suit :

- soit au moyen de SCHLÜTER KERDI 200 appliquée en partie courante et remontée en murs sur une hauteur de 5 cm au moins au-dessus du revêtement fini,
- soit au moyen de la bande d'étanchéité SCHLÜTER KERDI KEBA pliée en 2, collée en sol avec le mortier colle appliqué à l'aide d'un peigne denté 4 x 4 x 4 cm.

La hauteur du relevé de jonction sol-mur au-dessus du niveau fini de l'ouvrage horizontal doit être de 5 cm au moins.

Pour réaliser une jonction sol-mur sur cloison, enduit au plâtre ou en carreau de plâtre, une couche préalable de primaire doit être appliquée au mur sur 15 cm de haut.

Cas de la pose sur support sur sous-couche acoustique mince

La remontée est traitée au moyen de la bande SCHLÜTER KERDI FLEX collée en sol et en mur avec la colle SCHLÜTER KERDI FIX appliquée et étalée avec une spatule à dents fines (2 x 2 x 2) de façon uniforme en sol et en mur.

4.232 Canalisation traversante

Le traitement des canalisations traversantes en sol est décrit au § 7.2.4.2 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788).

4.233 Traitement des angles (figure 4)

Les angles rentrants et sortants sont traités au moyen des angles préformés SCHLÜTER KERDI KERECK posés avec le même mortier colle.

Les recouvrements et le collage seront réalisés avec la colle à carrelage.

4.234 Appareils sanitaires

Le raccordement aux appareils sanitaire est réalisé selon les dispositions du §7.3 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788) et complétées comme suit :

Le traitement des raccords mur / bac à douche ou baignoire peut être réalisé à l'aide d'un mastic sanitaire conforme à la norme NF EN 15651-3.

4.3 Traitement des joints

4.31 Joints de fractionnement du support

Lors de la mise en place de la sous-couche SCHLÜTER KERDI 200, les joints de fractionnement du support sont traités à l'aide de SCHLÜTER KERDI FLEX mis en œuvre de la même façon que SCHLÜTER KERDI KEBA.

Puis, lors de la pose du carrelage, ils sont repris dans le revêtement à l'aide du profilé SCHLÜTER DILEX BWS, BWB ou EKS.N.

4.4 Pose du carrelage

Délais avant la pose du carrelage

Pour de petites surfaces ($S \leq 10 \text{ m}^2$ environ), la pose du carrelage peut avoir lieu à l'avancement de la pose de la sous-couche SCHLÜTER KERDI 200 avant le début de prise du mortier colle. Dans les autres cas, attendre le lendemain.

Protection de la sous-couche au sol

Pour toute circulation piétonnière sur la sous-couche et en cas de retard pour la mise en œuvre du carrelage, il faut protéger la sous-couche SCHLÜTER KERDI 200 en posant des planches ou des panneaux d'isolants dans les zones de circulation.

4.41 Partie courante

La mise en œuvre du carrelage est réalisée conformément aux prescriptions du §7.5 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788).

4.42 Joints entre carreaux

Pour la réalisation des joints entre carreaux, se référer aux indications du NF DTU 52.2 P1-1-3 (P61-204-1-1-3) « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

4.43 Joints périphériques

Les joints périphériques sont traités selon les prescriptions du NF DTU 52.2 P1-1-3 (P61-204-1-1-3) « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

4.44 Joints de fractionnement du carrelage

Il n'est pas nécessaire de prévoir de joint de fractionnement supplémentaire.

Seuls les joints du support sont à respecter au niveau du carrelage.

4.45 Seuils de porte

Pour traiter les seuils de porte, utiliser SCHLÜTER DILEX BWS, BWB ou BWA.

4.5 Mise en service

Pour la pose collée, elle est faite conformément aux prescriptions générales indiquées dans le NF DTU 52.2 P1-1-3 (P61-204-1-1-3) « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

En particulier :

- Circulation piétonne : 24 h après la réalisation des joints.
- Mise en service : 48 h après la réalisation des joints.

5. Mise en œuvre du procédé en murs

5.1 Reconnaissance du support et préparation éventuelle

La reconnaissance et la préparation des supports en mur en travaux neufs et de rénovation sont effectuées selon les préconisations du §7.1.2 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788).

Le cas échéant, les primaires adaptés à chaque support en travaux neufs ou en rénovation et les prescriptions de mise en œuvre propre à chacun sont indiqués dans la fiche d'emploi des primaires des fabricants (cf. § 2.2 du Dossier Technique) et disponible sur le site certification colles à carrelage du CSTB.

5.2 Traitement préalable (figures 5 et 6)

Les raccordements sol - murs et canalisation traversante doivent être traités partout où est appliquée SCHLÜTER KERDI 200. Leur traitement est réalisé avant la partie courante.

5.21 Raccordement sol-murs

Le raccordement sol-mur est réalisé selon les dispositions du §7.2.1 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788) et complétées comme suit :

La plinthe se pose directement sur la remontée en SCHLÜTER KERDI 200 avec la même colle.

5.22 Canalisations traversantes

Le traitement des canalisations traversantes est réalisé selon les dispositions du §7.2.4.1 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788) et complétées comme suit :

Pour les canalisations traversantes, utiliser la collerette SCHLÜTER KERDI KM en association avec un mastic sanitaire conforme à la norme NF EN 15651-3 pour la fixer sur la gaine de protection du tuyau. Elle est mise en œuvre par-dessus la sous-couche SCHLÜTER KERDI 200.

5.3 Mise en œuvre de la sous-couche SCHLÜTER KERDI 200

5.31 Application partie courante

Les lés SCHLÜTER KERDI 200 sont posés verticalement.

La mise en œuvre de la sous couche est réalisée comme décrite au § 4.21.

5.32 Raccordement de deux lés de SCHLÜTER KERDI 200

Les dispositions du § 4.22 sont à suivre.

5.4 Traitement des points singuliers

5.41 Raccordement mur - mur

Le raccordement mur - mur s'effectue en même temps que la partie courante. Se reporter au § 4.231.

5.42 Appareils sanitaires

Le raccordement aux appareils sanitaire est réalisé selon les dispositions du §7.3 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788) et complétées comme suit :

Les raccords entre le mur et le bac à douche, le lavabo ou la baignoire doivent être réalisés avec le profilé SCHLÜTER DILEX AS (cf. figure 1).

5.5 Pose collée du carrelage

La mise en œuvre du carrelage peut être réalisée le lendemain.

5.51 Partie courante

La mise en œuvre du carrelage est réalisée conformément aux prescriptions du §7.5 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788).

5.52 Joints entre carreaux

Pour la réalisation des joints entre carreaux, se référer aux indications du NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1) « Cahier des Clauses Techniques pour les murs intérieurs ».

6. Assistance technique

La Société SCHLÜTER SYSTEMS met son assistance technique à la disposition des entreprises, des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, pour la mise en route des chantiers et la maîtrise des aspects particuliers de ce procédé.

Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

B. Résultats expérimentaux

Des essais pour l'évaluation de l'aptitude à l'emploi de la sous-couche SCHLÜTER KERDI 200 ont été réalisés au CSTB.

C. Références

C1. Données Environnementales ¹

Le procédé SCHLÜTER KERDI 200 SPEC ne fait pas l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale (DE). Il ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les procédés visés sont susceptibles d'être intégrés.

C2. Autres références

- Lancement du procédé : 1992.
- Importance des chantiers : 4 708 335 m² ont été réalisés en France depuis 1992.

¹ Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

Figures du Dossier Technique

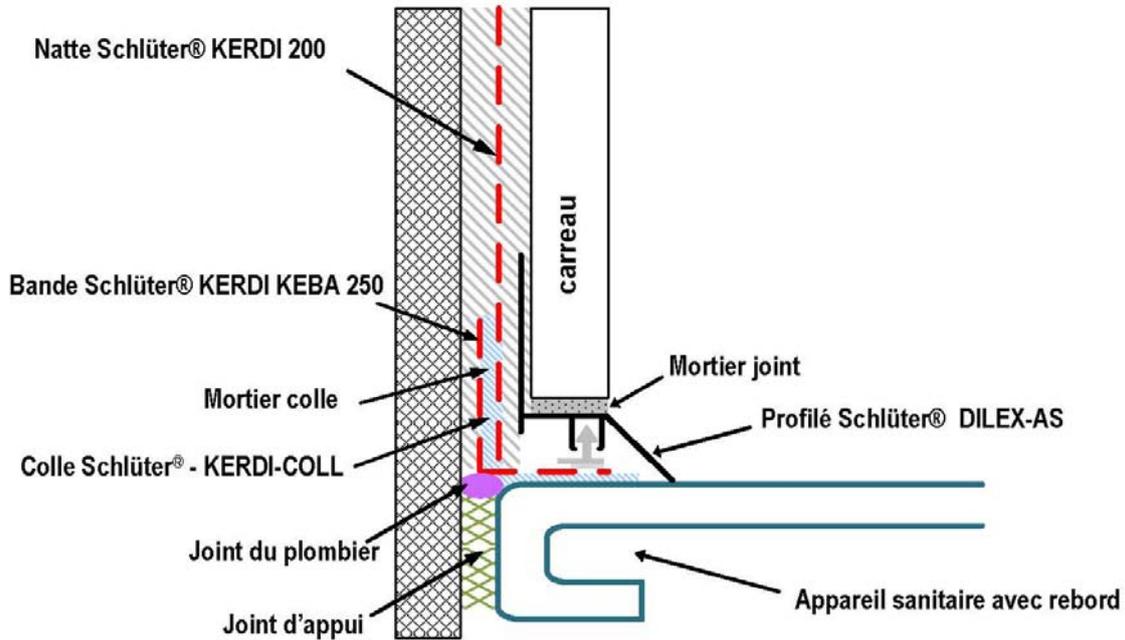


Figure 1 – Raccordement appareil sanitaire à rebord avec SCHLÜTER KERDI 200 au mur et SCHLÜTER DILEX AS

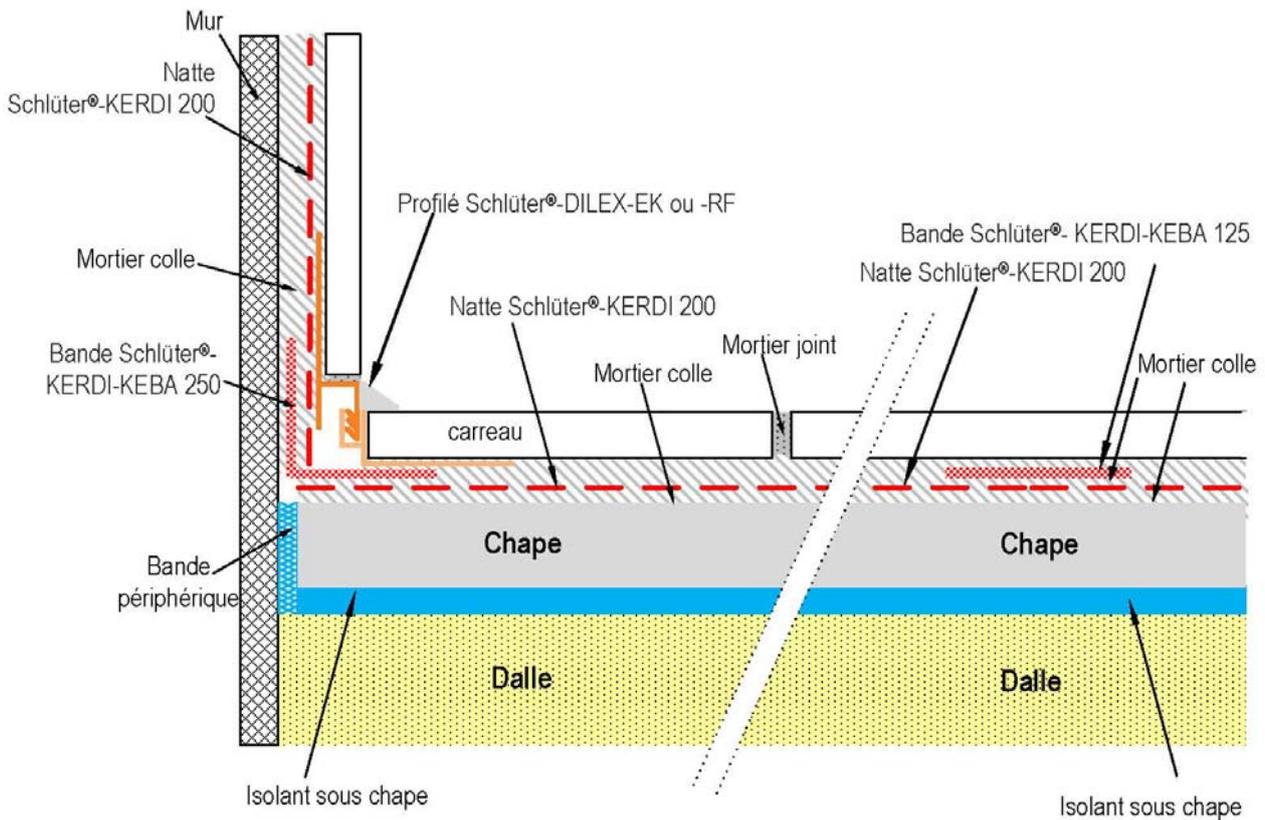


Figure 2 – Raccord isolant sous chape et SCHLÜTER KERDI 200

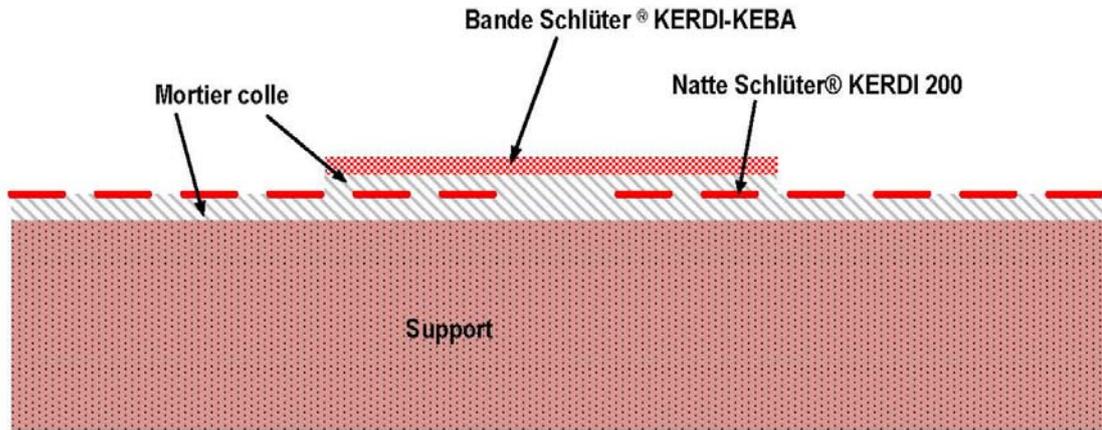


Figure 3 – Raccords de deux lés SCHLÜTER KERDI 200 Mur / Mur

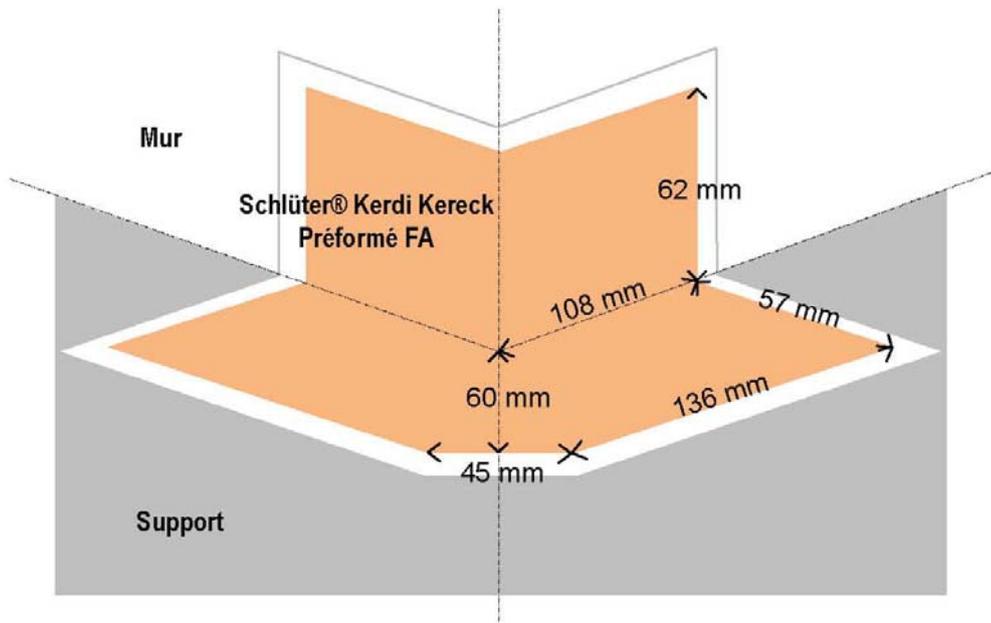


Figure 4 – Angle sortant traité avec SCHLÜTER KERDI KERECK préformé marouflé

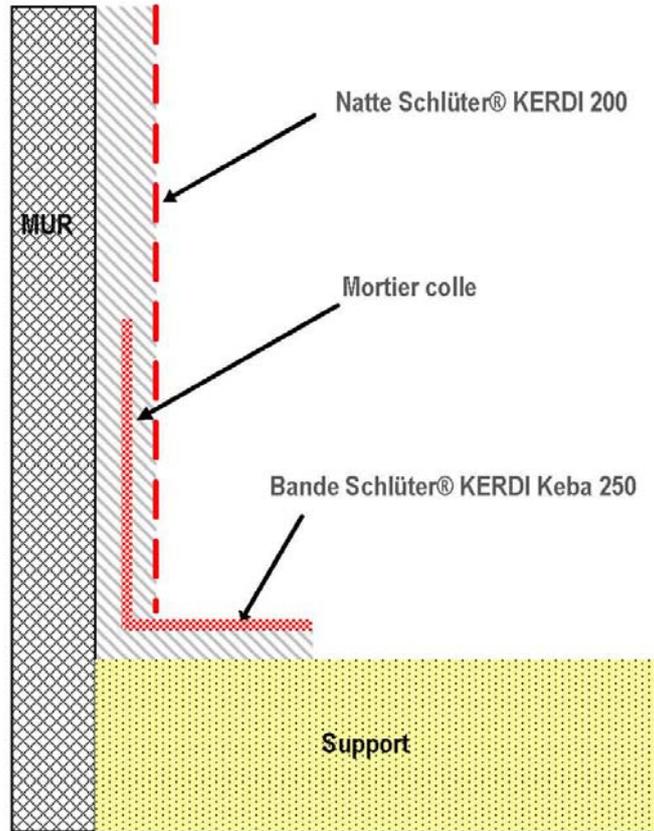


Figure 5 – Raccordement Sol / Mur en pose collée

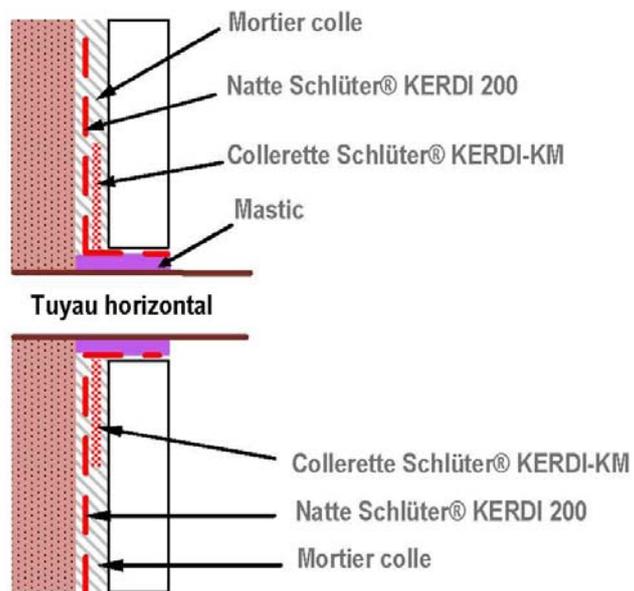


Figure 6 – Traitement d'une canalisation traversante horizontale